

***Brazzaville, Congo, 21<sup>e</sup> février (Infosplusgabon) - Le Conseil supérieur de la magistrature, présidé par le chef de l'Etat congolais, Denis Sassou Nguesso, réuni en session extraordinaire, a décidé mardi à Brazzaville, de la révocation de sept magistrats pour fautes professionnelles graves, a annoncé la radio publique dans la soirée.***

Il s'agit, entre autres, de l'obstruction à l'exécution des décisions de justice ; la mise en liberté des personnes détenues à la maison d'arrêt contre paiement, à leur profit personnel, de sommes d'argent, et l'abandon de poste de travail.

Les autres griefs étant les malversations financières, les traitements inhumains et dégradants à l'égard des personnes sous-main de justice, les arrestations arbitraires, les violations de l'obligation de réserve, la corruption et la concussion ; les abus d'autorité et de pouvoir.

Dans son compte rendu, le vice-président du Conseil, Ange Aimé Bininga, n'a pas communiqué les noms et prénoms des magistrats radiés, a-t-on appris de source officielle proche de la Présidence congolaise, en attendant le décret du président de la République, président du Conseil supérieur de la magistrature.

Les autres décisions prises consistent à la rétrogradation de deux magistrats pour obstruction à l'exécution d'une décision de justice ; trafic d'influence; abus d'autorité, ainsi que l'abaissement

d'échelon à un magistrat pour rétention illégale de sommes d'argent destinées à autrui.

FIN/INFOSPLUSGABON/ART/GABON 2018

© Copyright Infosplusgabon